

Conseil de laboratoire FRAMESPA – 16 mars 2017

Relevé de conclusions

Présents : F. Arrazat, S. Chaperon, C. Daran, H. Débax, S. Duhem, S. Dulucq, M. Foissac, F. Gilbert, L. Gonzalez Fernandez, M. Llopart, S. Mégevand, N. Meynen, S. Mouysset, I. Réal, C. Rendu, T. Rodriguez, E. Roffidal, E. Sanchez, E. Toussaint, R. Viader.

Excusés : D. Baloup, C. Barrera, L. Castro, C. Dousset, B. Jouve, C. Judde, N. Pousthomis, S. Rose, V. Sottocasa, M. Suarez, S. Vabre, S. Victor.

1• approbation du PV du conseil de laboratoire du 11 octobre : *adopté à l'unanimité*

2• nouveaux membres associés :

- Camille Evrard th 1 : *acceptée*

- Philippe Rabaté th 4 : *refusé* (en application des directives de restriction du nombre de membres associés ; déjà membre d'une autre unité de recherche)

Commentaire : il faut mettre en œuvre une révision de la liste des membres associés. Ce mode de rattachement au labo est destiné préférentiellement à des docteurs qui n'ont pas de rattachement institutionnel à une structure de recherche, typiquement des docteurs enseignants dans le secondaire ou des personnels de l'INRAP, de la culture, des archives et bibliothèques. Ils doivent justifier d'une activité réelle dans l'unité (participation à des programmes de recherche, organisation / participation à des journées d'études, à des colloques...). On pourrait réfléchir à limiter la liste à ceux qui ont collaboré au moins une fois dans les 3-5 ans précédents.

3• budget 2017

Université : 104 697

CNRS : 32 000

total : 136 697 €

(à noter : il n'y a plus aucun financement de l'université JFC d'Albi)

4• demandes de financement

organisations :

- colloque Daniel Fabre (buffet) : 500€

- A. Perrin et E. Roffidal, JE ACARES (novembre 2017) : 1000€

publications :

- Michaël Llopart : traduction d'un article en anglais ; devis Cynthia Johnson : 1332,55 €
la moitié est prise en charge par la CR ; reste au labo : 667 €

- 1500 € Caroline Barrera *Histoire de l'université de Toulouse* chez Privat

- 1000€ Solange Hibbs publication *Corps et traduction*

- 1000€ Alexandre Massé publication de sa thèse

demandes de financement adoptées à l'unanimité

• nouvelles procédures financières

Le nombre de papiers à fournir va sans cesse augmentant, avec des procédures de plus en plus envahissantes et chronophages, dont certaines absurdes (particulièrement sur les demandes de missions). Il est décidé d'envoyer une motion pour pointer toutes les formalités nouvelles imposées depuis 2-3 ans : président, VP CA, VR CR, VP Moyens, services comptables et financiers.

motion jointe à ce CR, adoptée à l'unanimité.

• multiplication des manifestations

Il est rappelé que les journées d'études et les séminaires ne sont pas les seules formes de recherche collective que nous pouvons mettre en œuvre. Il faut veiller à ne pas les multiplier de façon excessive : ce point avait fait l'objet d'une recommandation de la part de la commission de visite de l'AERES en octobre 2014. Il faut tenter de promouvoir d'autres modalités comme des ateliers de réflexion autour de livres ou d'articles, des ateliers collaboratifs autour d'une source (dépouillement, traduction, commentaire), ou d'un sujet à défricher, etc. Soyez inventifs !

5• informations de la direction

- compte rendu de la réunion entre Marie-Christine Jaillet et Patrice Bourdelais (directeur InSHS-CNRS).

- points essentiels de la Conférence de la recherche du mercredi 1^{er} mars

6• questions diverses

• ESOF : présentation d'Emilie Roffidal

• *Cahiers de Framespa* : Guillaume Gaudin prend la succession de Françoise Cazal à la direction des *Cahiers*. Sébastien Poublanc apportera une aide accrue pour la mise en ligne. Le point sera fait au prochain conseil, après la première réunion qui doit être pilotée par Guillaume Gaudin à la fin du mois.

• **Méridiennes** : le point par Luis Gonzalez

- Les ventes sont satisfaisantes, en particulier pour les *Vierges Noires* sous la direction de S. Brouquet, ou pour la thèse de Guillermo Tomas Faci.

- Le titre *Revue d'histoire immédiate* a été cédé à l'université de Pau.

- mise en place d'un comité éditorial, dont la composition est (16 membres) :

 directeur de la collection : Luis Gonzalez

 directeurs de sous-collections

 2 représentants de chaque thématique : 1/Emmanuelle Pérez et Sébastien Rozeaux, 2/ Emmanuel Huertas et Roland Viader, 3/ Emilie Roffidal et Bruno Valat, 4/ Christine Dousset et Christophe Régina.

Le comité se réunira rapidement.

Motion du conseil de laboratoire FRAMESPA - UMR 5136
16 mars 2017

Le conseil de laboratoire de l'UMR 5136 Framespa, réuni le 16 mars 2017, s'émeut de l'accroissement exponentiel des procédures administratives liées aux départs en mission des membres du laboratoire ou à l'accueil de membres extérieurs.

Depuis quelques mois, nous subissons un alourdissement considérable des procédures et des pièces à fournir. Pour mémoire, les nouveautés introduites récemment sont :

1- l'obligation de joindre au dossier la photocopie du permis de conduire si le missionnaire se déplace en voiture ;

2- l'obligation de joindre également une impression de la capture d'écran du trajet effectué, extraite du site Mappy ou Michelin ;

3- l'obligation de joindre un nouvel OM pour un invité extérieur à qui nous ne remboursions aucun frais directement (paiement par l'UT2J des nuitées et des repas par bon de commande) et dont le transport a été pris en charge par son organisme. Ce document doit comporter des informations que nous n'avons pas, par exemple, la date de naissance de l'agent, sa résidence personnelle, le trajet détaillé effectué par celui-ci, etc. Cet OM individuel est désormais obligatoire pour honorer la facture de l'hôtel, prestation qui peut concerner la ou les nuitées de x personnes (cas général pour les colloques, 100 personnes logées dans un même hôtel = 100 OM).

4- l'obligation de cocher sur tout ordre de mission, préalablement à la mission, le nombre de nuitées. Dans la réalité, le missionnaire ne sait pas toujours précisément, au moment où il renseigne l'OM, le nombre de nuits qu'il passera à l'hôtel ;

5- l'obligation pour le/la directeur/trice d'écrire manuellement sur chaque nouvelle fiche d'agent missionnaire (qui doit être signée par celui-ci) la phrase suivante : « *j'atteste que la fiche a bien été envoyée par le tiers* », de la tamponner et de la signer ;

6- et tout dernièrement, l'établissement d'un contrat de partenariat avec les hôteliers à fournir obligatoirement avec la facture de l'hôtel, en plus du bon de commande.

Cette dernière procédure, imposée depuis le mois de février 2017, est particulièrement absurde. Un bon de commande ayant déjà valeur contractuelle et donc juridique, le conseil de laboratoire s'interroge sur le bien-fondé de l'exigence, nouvelle, de doubler ces bons de commande d'une convention avec les hôteliers.

Le conseil considère que cet accroissement des charges administratives constitue une entrave aux missions de recherche et de formation du laboratoire et qu'il alourdit considérablement le travail des secrétaires. Il demande aux services centraux de l'université de travailler non pas à l'alourdissement des procédures mais à leur allègement, en conformité avec l'esprit de la loi de simplification administrative et celui de la COP21 sur la réduction de l'usage du papier. Nous demandons instamment qu'il soit mis rapidement fin à cette inflation paperassière.